

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2013

---

ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX, DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES  
ET DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX - (N° 827)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N° 4

présenté par

M. Poisson, Mme Dalloz, M. Decool et M. Le Mèner

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 11.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les conditions de candidature doivent s'appliquer de la même manière à tous les candidats : s'il y a un doute sur l'éligibilité du candidat, sa candidature est déclarée irrecevable.